

CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE

LE REVEST LES EAUX

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 21 MARS 2023



Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
7	7	6

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 MARS

Le conseil d'administration de la CAISSE DES ECOLES de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Président

Date de convocation du conseil d'administration : 09 MARS 2023

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Madame Josiane VERGOS – Mme Nathalie FEVRE – Madame Fanny REBUFFEL – Madame Florence SELON – Monsieur Cyril PERLES – Madame L'Inspectrice de L'Education Nationale

Ont donné procuration : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril PERLES

OBJET : SUBVENTIONS 2023

Délibération N° 07/2023

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré sur le Budget Primitif 2022 décide d'octroyer les subventions suivantes :

COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE JULES FERRY : 6 210,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE JEAN THEISSEIRE : 6 235,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE PHILIPPE ROCCHI : 19 030,00 €

Le mandat des crédits est prévu à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2023.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 6

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

LE PRESIDENT
Monsieur Ange MUSSO

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 29/03/2023
- de la publication, le 29/03/2023

A Le Revest-Les-Eaux le 29/03/2023

LE PRESIDENT

